



Accident routier sans assurance

Par **shannabanana**, le **13/02/2018** à **17:34**

Bonjour,rnrnJ'ai eu un accident de moto avec un autre véhicule qui a fait demi-tour devant moi, sans signalisation. Il reconnaît tous les torts, la police a dressé un procès verbal et le déclare aussi responsable de l'accident. De plus ce conducteur faisait l'objet d'une rétention de permis.rnMais pour ma part je n'ai pas d'assurance. rnJ'ai été opéré à deux reprises et j'aurais des suites opératoires (implant de dents) et ma moto est détruite.rnrnSerait il avantageux pour moi de porter plainte ?rnQu'est ce que j'encours pour non assurance ?rnrnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **chaber**, le **13/02/2018** à **17:39**

bonjourrnrnSi vous n'avez aucune responsabilité vous pouvez être indemnisé par la FGAO au titre de la loi Badinter qu'il vous faudra saisir

Par **shannabanana**, le **13/02/2018** à **19:01**

Merci pour votre rapidité de réponse. rnMais est il préférable de porter plainte ? sachant que l'autre n'a pas de permis et moi pas d'assurance

Par **chaber**, le **13/02/2018** à **19:10**

bonjourrrnune plainte ne fera pas avancer le dossier plus vite.rnrnLe conseil prendre un avocat spécialisé dans le règlement des dommages corporels pour lui permettre de recevoir le PV d'accident dressé par la police et de mettre en cause rapidement le FGAO